

DELIBERATION N° 03 - RAPPORT D'ACTIVITE 2020-2021 DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Rapporteur : Mme BLAISE

Administrée par la Ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune, qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie et de rencontre pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres comme par exemple la fête de la musique, les rencontres de jumelages, les inaugurations de structures.

Dans une logique d'évaluation, un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2020-2021, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs ont pu être établis pour l'année 2021-2022 :

- réalisation de concerts d'élèves,
- mise en place de projets communs avec différents partenaires,
- participation aux manifestations de la ville,
- mise en application du projet d'établissement 2021-2026,
- développer et accentuer la pratique de musique d'ensemble.

Il est à noter que le rapport d'activité 2020-2021 a été présenté au Conseil d'Exploitation de l'établissement lors de sa séance du 09 décembre 2021.

Intervention de Monsieur le Maire :

Merci au directeur d'être présent ce soir. L'école de musique a une bonne réputation et de nombreuses personnes viennent de l'extérieur pour recevoir des cours de musique de qualité. La collaboration avec des villes comme Vandoeuvre et Laxou permet de réaliser des moments de partage et de beaux concerts. Nous avons également un partenariat avec le Conservatoire du Grand Nancy qui chaque année donne un concert à Chaudeau. Il n'a pas pu avoir lieu l'année dernière à cause de la crise sanitaire. Je tiens à féliciter le directeur et les professeurs de l'école de musique pour le travail réalisé ; 2021 a encore été une année compliquée avec la gestion de la crise sanitaire.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- prend acte du rapport 2020-2021 et des objectifs 2021-2022 de l'Ecole de Musique.